



Règlement des études des diplômes d'université
Campagne 2019-2020

ANNEXE 1 : REGLEMENT DES ETUDES**Année universitaire :** 2019-2020**Composante :** Sciences de l'homme et de la société**Fiche validée :** Oui**Statut de la formation :** Modification

Formation

Intitulé de la formation : DIU Management psychologique des organisationsType de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)Date du Conseil d'UFR : 25/06/2019Date de passage en CFVU : 04/07/2019Etablissement partenaire :Responsable pédagogique : Rémi KOUABENAN (UGA) Philippe SARNIN (Université Lumière Lyon 2)Régime : Formation initiale; Formation continueModalités : PrésentielEffectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue	5	10
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente	6	

Préciser le niveau de la formation : Niveau I (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur, Doctorat, HDR)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : NonDate dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

La dimension humaine dans la gestion des organisations modernes occupe une place importante. L'évolution technologique, l'évolution des mentalités et des attitudes face au travail, mais aussi la conjoncture économique et les nécessités de la concurrence, posent sans cesse des problèmes nouveaux aux organisations et leur imposent des changements pour lesquels la part humaine est essentielle. Les connaissances de la psychologie et particulièrement celles issues de la psychologie du travail, de la psychologie sociale, de la psychologie des organisations et de l'ergonomie cognitive s'affirment de plus en plus comme étant des ressources incontournables. Ces connaissances évoluent et apportent, avec la recherche, des solutions sans cesse renouvelées aux problèmes liés à l'évolution des organisations.

De telles connaissances sont proposées dans les formations classiques des Masters de psychologie du travail. Mais ces formations, qui délivrent le titre de psychologue, restent inaccessibles aux professionnels des ressources humaines et du conseil non titulaires d'une maîtrise de psychologie, mais dont les pratiques nécessiteraient l'acquisition de connaissances ou de compétences dans les domaines cités.

Ce diplôme, spécialement créé pour les professionnels des ressources humaines et du conseil, ainsi qu'à ceux qui aspirent à de telles fonctions, vise à leur donner des éléments pour éclairer ou consolider leurs pratiques. Il offre également un cadre de perfectionnement aux psychologues en exercice soucieux d'acquérir des compétences nouvelles ou complémentaires par rapport à leur formation de base. Il se démarque des Masters en ceci qu'il est ouvert aux professionnels et aux étudiants de tous horizons disciplinaires et ne délivre pas le titre de psychologue.

Une étude de marché préalable à l'ouverture du premier diplôme (DU CESS Management psychologique des organisations) sur lequel s'appuie le DIU, a été réalisée en 2001.

En effet, il faut noter que le DIU Management Psychologique des Organisations que nous proposons, résulte d'une collaboration de longue date entre les équipes de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université Lumière Lyon2. En effet, depuis 1999, les équipes de psychologie du travail de Lyon et celles de Grenoble ont créé le Groupe de Recherche en Ergonomie et Psychologie du Travail – Rhône Alpes (GRESYT-RA), dans le cadre duquel ils organisent des journées d'étude alternativement à Lyon et à Grenoble sur des thématiques d'actualité dans la discipline. La première de ces journées a eu lieu en 1999 sur les compétences des collectifs et la dernière s'est tenu le 5 avril 2019 (cette année) sur « Manager aujourd'hui et demain. Regards croisés de la psychologie et de l'ergonomie : entre recherche et pratique ». Le DIU que nous proposons prend la suite du DU consultant en organisation né de cette collaboration et qui a lui-même connu plusieurs appellations jusqu'à ce jour, même si les objectifs et les contenus restent les mêmes.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Objectifs pédagogiques et opérationnels :

- Offrir aux cadres et aux gestionnaires (managers) des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la dimension humaine de l'organisation.

- Fournir aux professionnels du conseil des outils, des méthodologies et des savoir-faire issus de la recherche en psychologie du travail, de l'ergonomie, de la psychologie des organisations et de la psychologie sociale, pour leur permettre d'approfondir et de consolider leurs pratiques.
- Permettre à des psychologues en poste d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles pratiques en leur apportant des éléments nouveaux issus de l'évolution des recherches en sciences sociales.
- Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou aux responsables ayant des projets de mobilité ou d'évolution, des possibilités de reconversion.
- Offrir aux étudiants en formation initiale (quelle que soit la spécialité) remplissant les conditions d'admission, une opportunité diplômante leur permettant d'appréhender la réalité concrète du management des organisations à travers la formation et la confrontation avec des professionnels du terrain.

Compétences à acquérir

- Diagnostiquer la politique des ressources humaines (maîtriser et comprendre les différentes théories relatives à la gestion psychologique des ressources humaines (leadership, prise de décision, etc.), élaborer, mettre en œuvre, exploiter, utiliser et interpréter les outils d'enquêtes, d'audit
- Communiquer, mobiliser et gérer des relations sociales au travail (Identifier les différents types de communications et les processus psychologiques en jeu, définir et mettre en place une politique de motivation adaptée à une organisation spécifique, etc.)
- Mettre en place une Politique de recrutement, maîtriser les différentes techniques et outils de recrutement et d'appréciation du personnel (savoir établir une fiche de poste, mener un entretien d'embauche, etc.)
- Analyser et prévenir les accidents et les risques professionnels du point de vue de la psychologie (prévention des risques professionnels, des risques psychosociaux, de santé, etc.)
- Administrer le personnel et gérer ou accompagner l'évolution de carrière des personnes
- Évaluer et motiver le personnel ou les collaborateurs autour d'un projet d'entreprise
- Gérer et développer une structure de conseil
- Intervenir dans une organisation, conseiller, répondre à une commande
- Savoir conduire un diagnostic ou un audit organisationnel
- Diagnostiquer les résistances et conduire un et accompagner un changement organisationnel
- Connaître les théories psychologiques relatives à la cognition et au changement comportemental.
- Comprendre les problématiques d'insertion et de reconversion professionnelle
- Maîtriser le management des compétences
- Diagnostiquer et proposer un management des conditions de travail
- Analyser les relations entre les organisations du travail et la santé mentale des salariés et construire des dispositifs de prévention ad hoc (travail (les modèles généraux sur le stress, les théories de la souffrance au travail, les violences au travail, etc.) et les outils apparentés (outils de gestion du stress, méthodes d'intervention en psychodynamique du travail)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO) est ouvert prioritairement en formation continue (Prérequis : Bac + 4 ou expérience jugée équivalente, VAPP possible) notamment :

* Aux professionnels praticiens de la gestion des ressources humaines, de la formation, du management humain des organisations : responsables RH, cadres et dirigeants de sociétés, responsables qualité, responsables des conditions de travail, consultants, responsables d'associations, d'organismes professionnels ou des collectivités territoriales, formateurs, chargés de recrutement, chargés d'insertion, etc.

* Aux psychologues, conseils et praticiens, soucieux de renouveler ou d'actualiser leurs pratiques.

*Exceptionnellement et dans la limite de 5 places maximum disponibles, aux étudiants en formation initiale, titulaire d'un bac + 4 (quelle que soit la spécialité) ou d'un diplôme équivalent justifiant d'une motivation

2.2 Conditions d'admission

L'admission est prononcée sur examen des dossiers complets répondant aux critères cités plus haut et compte tenu du nombre de places disponibles.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Octobre- Juillet

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 345 h

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC_DU_management_psy_201920.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

2 UE sont dispensées à l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon II.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : L'étudiant salarié réalise son stage d'une durée d'1 mois (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise d'accueil - un organisme de formation, un cabinet conseil ou toute autre organisation pertinente - sur un sujet déterminé en concertation avec ses tuteurs (entreprise et Université).

L'étudiant non salarié doit effectuer un stage de 3 mois minimum à temps plein (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise industrielle, un organisme de formation, un cabinet conseil ou toute autre organisation pertinente.

Période du stage : Entre octobre année N et septembre année N + 1

Modalité de stage : Le stage fait l'objet d'une convention, impérativement signée avant le début du stage, liant le directeur de l'UFR, le directeur de l'organisme d'accueil et l'étudiant, et ne doit pas se dérouler au-delà du 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Durant la durée du stage, l'étudiant est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent.

En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage : A partir du travail effectué pendant le stage, l'étudiant rédige un rapport dont il détermine le sujet en concertation avec le tuteur de stage de l'organisme d'accueil et l'enseignant référent.

L'étudiant organise son rapport autour d'une problématique inspirée par l'un ou l'autre des enseignements dispensés dans le diplôme : il explicite la démarche méthodologique de son intervention, présente et discute les résultats obtenus et les recommandations à partir d'un éclairage Psychologique ou Psychosociologique.

Le rapport est soutenu devant un Jury constitué par l'enseignant référent, assisté par un autre enseignant de ce DIU et du tuteur de stage de l'organisme d'accueil. Ce jury est présidé par l'enseignant référent.

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux séances d'enseignements est strictement obligatoire.

Absences aux examens :

En cas d'absence aux examens, l'étudiant est considéré comme défaillant.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA en date du 20 mai 2016.

Le Jury du diplôme est présidé par les directeurs d'étude du DIU Management psychologique des organisations et comprend l'ensemble de l'équipe enseignante.

Les décisions du Jury en ce qui concerne les notes et le résultat final sont définitives et sans appel.

Réunion du jury :

- Session 1 : mi-juin
- Session 2 : 2e quinzaine de septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Est déclaré titulaire du DIU, l'étudiant qui a obtenu indépendamment les 8 UE qui le composent.

Une mention est attribuée selon les barèmes ci-dessous, obtenue en faisant une moyenne des notes des 8 UE :

- Passable : de 10 à 11,99
- Assez bien : de 12 à 13,99
- Bien : de 14 à 15,99
- Très Bien : > 16

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est autorisé que sur décision du jury.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1000€

Tarifs Formation continue : 3600€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation